

Arrondissement : BOULAY-MOSELLE.

Réunion d'arrondissement.

05 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

L'animateur après une lecture de la question 5 , l'illustre en détaillant un certain nombre de pistes pouvant être explorées par les invités :

- Quel contenu possible pour le socle commun ?
- Quels sont les aspects prioritaires à privilégier ?
- Comment résoudre la question de l'hétérogénéité ?
- Faut-il mettre l'accent sur la formation de l'être humain ou sur l'orientation qui vise à préparer à la vie professionnelle ?
- Qu'en est-il de la culture scientifique et technologique ?
- A l'heure de la construction de l'Europe quelle est la place de l'enseignement des langues étrangères (choix des langues)
- Quelle place réserver à l'évaluation des connaissances ?

1. Intervention autour de la notion de connaissances :

Les premiers échanges ont tourné autour des contenus.

Un consensus s'est d'emblée dessiné en faveur de la nécessité d'un socle commun de connaissances. La nécessité de la maîtrise de la langue a été rapidement reconnue. La question du contenu de ce socle a cependant divisé l'auditoire. Si les uns insistent sur la nécessité de valoriser la culture scientifique et technologique d'autres, en revanche, ont rappelé l'importance des humanités.

Une proposition suggère de résoudre ce clivage en soulignant l'importance du socle des connaissances de base (lire- écrire-compter) sur lequel les connaissances scientifiques et technologiques pourraient être aisément greffées.

Outre cette première ligne de clivage la question de l'enseignement des langues vivantes a mobilisé quelques intervenants . L'un d'entre eux a regretté l'apprentissage trop grammatical des langues vivantes. Le choix des langues vivantes à enseigner devrait dépendre, pour les uns , des langues dominantes en usage en Europe, alors que d'autres insistent sur l'importance de la proximité d'un pays étranger (la langue du voisin) . L'espéranto n'a été évoqué qu'à une reprise comme vecteur universel de communication.

La diversité des savoirs véhiculés par différents médias semble conférer, selon certains, un nouveau rôle à l'Ecole. Celle-ci ne devrait plus se contenter d'une simple transmission mais devrait aider les élèves à faire des liens entre les différents savoirs.

Le mode de diffusion des savoirs se ferait essentiellement, à travers différents médias, sous une forme ludique. Il s'agirait alors pour certains d'insister sur la spécificité de l'Ecole en restaurant les notions d'effort et de travail.

Le lien entre réussite scolaire et insertion sociale n'a pas échappé au débat même si les seules difficultés évoquées concernaient les difficultés d'intégration dans la vie professionnelle pour certains diplômés de 3 cycle.

2. La gestion de l'hétérogénéité des élèves (évaluation des connaissances, diversité des parcours, citoyenneté...)

La question de l'hétérogénéité des élèves a permis de revenir sur la nécessité pour tous de pouvoir accéder aux savoirs fondamentaux.

Ce consensus ne semble pas pour autant contradictoire avec l'instauration de filières permettant aux élèves d'aller le plus loin possible selon leur compétences.

L'une des propositions avance l'idée de restaurer les examens de passage pour contrôler et évaluer les connaissances entre les différents degrés du système scolaire.

L'évaluation du système a été abordée à une reprise pour souligner, à la lumière des taux de réussite au baccalauréat, la bonne qualité d'ensemble du système éducatif français. Le bon fonctionnement global de l'Ecole et l'investissement de ses enseignants ont été relevés à plusieurs reprises.

La principale difficulté, évoquée à ce moment du débat, concernait l'orientation des élèves dont les dysfonctionnements contribueraient à entretenir les inégalités scolaires et sociales.

La question de la citoyenneté et des comportements n'a été évoquée que de manière marginale ; elle a pourtant abouti à une proposition : ne pas se contenter d'un enseignement des règles mais les mettre en œuvre dans les écoles.

13 : Comment prendre en charge les élèves en difficulté

Mots et expressions -clefs du débat : socle fondamental – connaissances – langue française – humanités – enseignement professionnel – apprentissage -investissement parents – partenaires éducatifs- formation des enseignants

Le contenu du débat sur la prise en charge des élèves en difficulté s'organise autour de trois axes :

1. le rôle de l'école dans la prise en charge de ces élèves
2. le partenariat, dans cette prise en charge
3. le statut de l'enseignement professionnel

1. Rôle de l'école

Ce qui fait consensus :

- il faut continuer à scolariser les élèves en difficulté dans l'Ecole de la République, car c'est là que se réalisent d'abord la formation et l'intégration des futurs citoyens.
- Il ne faut pas renoncer, pour ces élèves, à l'apprentissage d'un socle commun minimum de connaissances : langue française, humanités doivent constituer le socle d'une culture générale accessible à tous.
- Les enseignants doivent être mieux formés à la prise en charge de ces élèves.
- L'Ecole ne peut pas tout régler ; il faut s'entendre sur le mot « difficulté » : il désigne tantôt un problème d'apprentissage qui est du ressort de l'Ecole, tantôt des problèmes de comportement. Dans ce dernier cas, une prise en charge plus globale est nécessaire, car quelques élèves peuvent dégrader le climat des classes par leur attitude.

- La question n'est pas de mener tout le monde au baccalauréat. Les élèves sont différents, mais chacun doit pouvoir être tiré au maximum de ses possibilités.

Ce qui est plus marginal :

- le collège unique a fait son temps : il ne faut pas hésiter, comme en Allemagne, à orienter les élèves dès la sortie du primaire, notamment ceux qui souhaitent s'orienter vers des métiers techniques.
- Il faut réhabiliter l'effort en remettant en place des évaluations mensuelles, un classement, des notes et des prix d'excellence.

2. Le partenariat

Ce qui fait consensus :

- les premiers partenaires de l'Ecole sont les parents. La difficulté scolaire se rencontre souvent dans des milieux fragiles, défavorisés, où parfois les repères de socialisation font défaut ; il faut davantage susciter l'investissement des parents, les responsabiliser et les aider à assumer leur mission éducative.
- L'école doit traiter ce problème de la difficulté avec d'autres partenaires, quand le problème n'est pas uniquement scolaire : éducateurs, travailleurs sociaux, associations, entreprises doivent croiser leurs regards.

3. Le statut de l'enseignement professionnel

Ce qui fait consensus :

- autrefois, le marché du travail absorbait les publics en difficulté, car on avait davantage besoin d'une main d'œuvre peu qualifiée.
- L'orientation dans les filières professionnelles est souvent une orientation par l'échec.
- Il faut revaloriser la voie professionnelle et orienter davantage d'élèves vers des filières porteuses d'emplois : dans certains secteurs (bâtiment), on ne trouve plus de main d'œuvre qualifiée.
- L'orientation dans le secteur professionnel peut être plus précoce, pour des élèves en grande difficulté scolaire ou inadaptés à un cursus scolaire ordinaire.
- Les disciplines fondamentales (français, mathématiques, humanités) doivent être plus résolument enseignées, dans la voie professionnelle, afin de donner à tous les élèves un socle solide de culture générale.
- Des passerelles doivent exister entre les différents parcours, pour permettre des réorientations vers d'autres filières.
- L'apprentissage et l'alternance doivent être développés, surtout dans les secteurs déficitaires en main d'œuvre : ce sont des voies intéressantes pour les élèves en rupture avec le système scolaire. Ils permettent aussi de former des professionnels de qualité, bien familiarisés avec la réalité de l'entreprise.

Ce qui est plus marginal :

- il existera toujours des élèves surnuméraires qui ne pourront pas participer à l'effort de production et qu'il faudra assister.
- Si les travailleurs manuels sont mal rémunérés, c'est parce qu'ils n'ont pas une culture générale suffisante.

Ce qui apparaît prioritaire :

- Cette prise en charge est d'abord une mission de l'Ecole, qui doit s'efforcer de donner à ces élèves un socle commun de connaissances, de compétences, de règles de comportement.
- Ce problème concerne aussi les autres partenaires éducatifs, qui doivent travailler de concert pour trouver des solutions en direction de ces élèves,
- Il faut davantage aider les parents en situation difficile à mieux assumer leur mission éducative,
- La voie professionnelle qui reste un débouché privilégié pour les élèves en difficulté, doit être revalorisée, pour attirer aussi d'autres profils d'élèves.

14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladies graves ?

Mots et expression-clefs du débat : contrat – partenariat – formation des enseignants – personnel spécialisé – coût – adaptation

Le contenu du débat sur la scolarisation des élèves handicapés ou atteints de maladies graves s'organise autour de trois axes :

1. La mission de l'école
2. Le partenariat
3. Le coût de l'intégration

1. La mission de l'école.

Ce qui fait consensus :

- chaque fois que cela est possible, un élève handicapé ou atteint d'une maladie grave doit être intégré à l'école.
- même lorsque l'intégration ne peut se faire qu'à temps partiel, elle est préférable à une déscolarisation.
- le bon vouloir des enseignants, pour l'accueil de ces enfants, est manifeste.
- les enseignants doivent être mieux formés et mieux assistés pour la prise en charge de ces élèves.
- Le contrat qui lie les différents partenaires et l'Ecole est un élément essentiel de la politique d'intégration.
- Il faudra toujours des établissements spécialisés, car l'Ecole ne peut pas accueillir tous les handicaps, mais des solutions favorisant l'accès aux apprentissages scolaires doivent être recherchées (accueil à temps partiel, personnels enseignants dans les établissements spécialisés)

Ce qui est plus marginal :

- l'intégration des enfants atteints d'autisme reste rare (une seule classe pour la Moselle). L'éducation nationale est démunie, dans ce domaine, et doit solliciter l'aide des associations d'enfants autistes .
- l'éducation nationale emploie peu de personnels handicapés ; elle est donc un mauvais exemple d'intégration, au niveau professionnel.

2. Le partenariat.

Ce qui fait consensus :

- ce partenariat doit être développé et favoriser l'adaptation et l'intégration scolaire, même à temps partiel .
- les partenaires (professionnels, associatifs) doivent jouer un rôle dans la formation initiale et continue des enseignants.

Ce qui est plus marginal :

- le partenariat avec le monde du travail est difficile : les entreprises hésitent à recruter ou à former des handicapés.

3. Le coût de l'intégration.

Ce qui fait consensus :

- l'intégration coûte cher : on ne pourra pas la développer à moyens constants.
- des personnels supplémentaires, formés, doivent être placés auprès des enseignants pour favoriser l'accueil des élèves handicapés.

Ce qui est plus marginal :

- la prise en charge des handicapés est largement le fait d'associations, en France. L'Etat doit prendre ses responsabilités et se charger lui-même de ce problème.

Ce qui apparaît prioritaire :

- l'Ecole est le cadre normal d'intégration d'un élève handicapé, dès lors qu'il peut mener des apprentissages scolaires.
- le partenariat école – professionnels - parents - associations doit être développé.
- le développement de l'intégration ne pourra pas se faire à moyens constants, car son coût (personnel et équipements spécialisés) est important.

22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

L'animateur pose à l'assemblée les questions suivantes :

- Comment trouver des enseignants pour assurer la relève dans la perspective de 37 000 départs par an dans les années à venir ?
- Il situe le pôle de recrutement et de formation actuel : l'IUFM.
- Il précise que la formation est prise en charge par l'Université, au niveau de la Licence, pour les Professeurs des Ecoles et les Professeurs du second degré ; une partie de la formation préconise une approche de terrain.
- Il évoque ensuite les difficultés du métier : quelle satisfaction professionnelle et personnelle constitue l'attente des professeurs ?
- Comment sont gérées leurs carrières ? Il rappelle les principes de notation et d'inspection. - - Quelle peut être la place du mérite dans ce dispositif ? Comment l'évaluer ?

Interventions de l'assemblée :

- Certains maîtres recrutés sur liste complémentaire sont placés en situation devant leurs élèves sans bénéficier de l'année de pratique. Est-on assuré qu'ils ne sont pas affectés dans des classes difficiles ?
- Le problème de l'avancement de carrière se pose pour des maîtres qui ne sont pratiquement pas inspectés.
- Un représentant du monde de l'entreprise souligne la complexité des questions ; il souhaite réduire les distances entre l'école et l'entreprise en développant des partenariats, rencontres ou stages, pour améliorer la connaissance des différences réciproques, dans la formation initiale et continuée des maîtres, dans l'entreprise mais aussi à l'Ecole. Cela peut constituer un élément de la formation tout au long de la vie.
- Un professeur en formation à l'IUFM déplore le décalage entre la formation universitaire et la pratique de terrain, qui arrive un peu tard ; le souhait formulé serait une meilleure approche du terrain, plus tôt dans la formation universitaire.
- Un maire déplore une certaine sclérose du système.
- Un enseignant souhaiterait une évaluation différente du contrôle, sous forme d'accompagnement.
- Un parent d'élève reconnaît les points positifs de l'Ecole, même s'il reste des efforts à fournir ; il reconnaît les difficultés du travail d'enseignement, et demande les moyens de fournir un bon travail.
- Un maire émet le souhait que la sensibilisation à la laïcité, dans le sens de respect de toutes les croyances, soit plus identifiée dans le parcours de formation.
- Un maire qui se débat avec un projet de classe transplantée à l'étranger voudrait une meilleure ouverture de l'école à la dimension européenne, dans ses attendus pédagogiques et matériels.
- Un conseiller régional craint qu'un projet de réorganisation des écoles en bassins scolaires autour d'un collège, en regroupements de 20 ou 30 écoles ne complique les questions d'organisation, et ne rende plus difficile l'intégration des nouveaux maîtres.

Deux questions, reformulées de manière récurrente par l'animateur n'ont pas eu d'écho :

- Pourquoi devient-on enseignant ?
- Faut-il, et comment, évaluer le mérite ?

EN GUISE DE CONCLUSION :

Les diverses interventions font référence à diverses étapes de la carrière du maître :

- le recrutement, auquel on pourrait sensibiliser plus tôt dans leur cursus les étudiants candidats
- la formation initiale, plus ouverte aux pratiques du métier, aux questions de société comme la laïcité, sur l'Europe, aux contacts avec l'entreprise.
- une formation tout au long de la carrière, pour favoriser les remises en question, avec découverte d'autres métiers et une certaine mobilité.
- Une évaluation régulière, ressentie comme un accompagnement de carrière.

PROPOSITION 1 :

Réaffirmer la nécessité de l'enseignement des savoirs fondamentaux (maîtrise de la langue) et de leur évaluation lors des passages inter degrés, assurer le respect et la pratique dans le vécu quotidien de l'école des valeurs citoyennes et prendre en compte la diversité des élèves notamment en valorisant la voie professionnelle.

PROPOSITION 2 :

La prise en charge des élèves handicapés ou en difficulté est du ressort de l'école et le partenariat, comme moyen d'une meilleure intégration (avec le milieu associatif, l'entreprise et les parents, qu'il faut aider dans leur mission éducative) doit être développé.

PROPOSITION 3 :

La gestion du recrutement et de la formation des maîtres doit prendre en compte l'aspiration à une connaissance plus précoce et garantie du terrain dans le cursus formatif, privilégier les questions de société et l'ouverture de l'Ecole, en partenariat avec le monde de l'entreprise et la vie associative, dans la formation initiale et continuée de l'enseignant.